

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

à afficher et à diffuser

SECRETAIRE ADMINISTRATIF(VE) DE CLASSE SUPERIEURE Catégorie B

Organisé au titre de l'année 2013

NOMBRE DE POSTES OFFERTS : 13.

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

Pour être admis à prendre part aux épreuves de sélection, les candidats doivent remplir au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen professionnel, les conditions ci-après :

- être secrétaire administratif(ve) du ministère de la culture et de la communication
- être en position d'activité, de détachement ou en congé parental
- justifier d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du premier grade
- et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

INSCRIPTIONS :

Les candidats remplissant les conditions statutaires devront s'inscrire par internet du **jeudi 6 juin 2013 à partir de 12 heures, heure de Paris, au jeudi 27 juin 2013, 17 heures, heure de Paris**, à l'adresse suivante: <http://concours.culture.gouv.fr>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe 1. **Cette demande devra être adressée par voie postale en recommandé simple au service interacadémique des examens et concours (SIEC) – DCSP – Bureau G 201 (DEC 4) – 7 rue Ernest Renan – 94749 Arcueil Cedex**, au plus tard le jeudi 27 juin 2013 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au SIEC au plus tard le jeudi 4 juillet 2013 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier d'inscription ni aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

DATE ET LIEU DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION : à partir du **lundi 25 novembre 2013** à Arcueil.

Attention, pour l'épreuve orale, les candidats doivent télécharger le dossier de description du parcours professionnel sur le site des concours (<http://concours.culture.gouv.fr>) et le retourner complété, sous forme dactylographiée en 3 exemplaires au plus tard le lundi 9 septembre 2013 à l'adresse suivante, le cachet de la poste faisant foi :

SIEC

Division des concours

Bureau DEC4 G 201

7, rue Ernest Renan

94749 Arcueil cedex

RECAPITULATIF INSCRIPTION : Le SIEC adressera un récapitulatif d'inscription à chaque candidat avec un rappel des pièces pour les documents suivants à retourner à l'adresse ci-dessus **au plus tard le lundi 9 septembre 2013** :

- un chèque de 5 €
- un état des services certifié par le bureau de la filière administrative et des agents non titulaires du service des ressources humaines du ministère de la culture et de la communication
- le dernier arrêté de promotion d'échelon
- le dossier de description du parcours professionnel

A NOTER :

Les personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé et qui auraient besoin d'un aménagement matériel ou de temps devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois spécifique au concours ou examen professionnel. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser votre besoin et être adressé lors de votre inscription sous pli confidentiel si nécessaire.

La liste des médecins agréés de votre département peut être obtenue auprès de votre bureau de gestion de carrière, de votre agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture de votre lieu de résidence administrative ou personnelle. Les frais pourront être pris en charge par le ministère sur présentation d'un justificatif.

L'ensemble de ces pièces est à retourner à l'adresse du SIEC au plus tard le **lundi 9 septembre 2013 le cachet de la poste faisant foi.**

RENSEIGNEMENTS :

Ministère de la culture et de la communication

SG / SRH / SDPRHRS

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Pôle recrutement et parcours professionnels

182, rue Saint-Honoré – 75033 PARIS Cedex 01

Coordination :

Jessica ILUNGA

☎ 01 40 15 86 76

jessica.ilunga@culture.gouv.fr

Internet : <http://concours.culture.gouv.fr>